Comité de l'eau et de la biodiversité Guadeloupe

Séance plénière du 22 mai 2025

La note présentée en séance est disponible sur le site internet du CEB https://www.comite-eau-biodiversite-guadeloupe.fr/ordre-du-jour-et-documents.

Représentants présents - Par collège

Collège Collectivités territoriales

Conseil régional

- Mme GUSTAVE-DIT-DUFLO Sylvie

Conseil départemental

- Mme AMIREILLE-JOMIE Isabelle
- Mme MINATCHY Danielle

EPCI

- Mme SINIVASSIN Nicole (SMGEAG)

Communes et groupements de collectivités territoriales :

- Mme GRANDISSON Mariane

Collège Usagers et personnalités qualifiées

- Mme COUVIN Pauline, associations agréées protection environnement
- M. EGERTON Georges, Pêcheur en mer
- Mme. LABEILLE MARION, personnalité qualifiée
- M. OZIER-LAFONTAINE Harry
- M. RICHARD Antoine, personnalité qualifiée
- Mme VEREPLA Leslie, PNG

Collège Etat et milieux socioprofessionnels

État

- DAAF
- DEAL
- DM
- OFB
- ONF

Représentés

- M. LEBLOND Gilles, CSRPN, Personnalités qualifiées (par Mme LABEILLE Marion)
- Mme VANOUKIA Sylvie ,Conseil régional (par Mme Sylvie GUSTAVE-DIT-DUFLO)

Assistait également à la réunion

Office de l'eau de Guadeloupe

Représentants absents

Collège Collectivités territoriales

Conseil régional

- M. PELAGE Camille

Conseil départemental

- M. LOUISY Ferdy

EPCI :

- M. BARON Adrien - SMGEAG
- Mme BASTARAUD Géraldine - CCMG
- M. DELTA Edouard - SMGEAG
- M. LEON Alain - SMGEAG

Collège Usagers et personnalités qualifiées

- M.BERRY Gérard, associations agréées protection environnement
- M. CASALAN Pascal, Chambre agriculture
- M. CLAVERIE-CASTETNAU Michel, Industrie
- M. GROS Olivier, Personnalités qualifiées
- M. MONTELLA Frantz-Fabien, Forêts et bois
- M. NEGRAUD Gérald, Distributeur d'eau
- M. OLIVIER Harry, Consommateurs d'eau
- Mme PETRINE Naomie, Tourisme
- M. RUPAIRE, Harry, Chambre agriculture

Collège Etat et milieux socioprofessionnels

Etat

- ARS
- BRGM
- CDL
- DM
- Préfecture
- M. LUREL Félix

DÉROULÉ DE LA PLÉNIÈRE

Le quorum nécessaire pour tenir l'assemblée plénière du Comité de l'eau et de la biodiversité du 22 mai 2025 n'a pas été atteint. En conséquence, et conformément à article 13 du règlement intérieur du CEB et l'article R213-55 du code de l'environnement, les membres présents ont été reconvoqués à une deuxième séance, qui a débuté à 16 h25.

Contexte

Le contexte de la tenue de cette plénière exceptionnelle est rappelé par Mme la Présidente du CEB.
Dans le cadre de l'élaboration du plan eau national, il est demandé à chaque territoire d'Outre Mer de faire remonter ses spécificités, qui viendront abonder le COPIL national qui aura la charge de rédiger le plan.
Compte tenu du calendrier contraint, il n'était pas possible d'organiser des conférences territoriales sur le territoire pour faire émerger les orientations pour la Guadeloupe.

Aussi, pour définir les grandes problématiques qui concernent la Guadeloupe, les membres de la commission eau et planification se sont réunis le 14 mai 2025. Leurs travaux se sont basés sur les grandes questions posées lors des assisses Outre-Mer de l'eau qui se sont tenues en Martinique en novembre 2024, et ont adaptées à nos spécificités locales.

Trois grandes problématiques ont été retenues :
1- Quels sont les facteurs clés pour une bonne gouvernance ?
2- Comment développer une ingénierie ultramarine de la gestion de l'eau et de l'assainissement ?

3- Quels leviers face aux changements climatiques pour une gestion durable et résiliente de l'eau et de l'assainissement ?

Les propositions de la commission eau et planification, ont été présentées paragraphe par paragraphe aux membres du CEB, afin de recueillir leurs observations et amendements éventuels.

Débat sur la problématique 1 : Quels sont les facteurs clés pour une bonne gouvernance ?

Le Parc national propose de définir des indicateurs pertinents qui seraient parlant pour les usagers, et intégrés dans le rapport d'activités des opérateurs qui sont des documents publics.

Mme Gustave-Dit-Duflo, indique que l'objectif est celui de la transparence et de la vulgarisation vis à vis de la population. Présenter leurs chiffres en mettant l'accent sur les point forts, les points faibles et les marges de performance est de nature à encourager l'usager à avoir plus confiance dans son opérateur.

M. Richard demande s'il ne serait pas plus intéressant de considérer la représentation de la population civile vu la sensibilité du sujet ?

Mme Gustave-Dit-Duflo rappelle que la population est représentée au sein SMGEAG à travers le conseil de surveillance, piloté par un civil et composé d'élus du SMGEAG.
Sous couvert de la DEAL indique que la CRAE implique des collectifs d'usagers (point à vérifier par le secrétariat du CEB).

M. Richard rajoute que les indicateurs doivent être les mêmes pour les différentes organisations, pour plus de lisibilité pour les usagers.
Enfin, il s'interroge sur la question du renforcement du comité des financeurs. Renforcer en quoi ? En nombre ? En pouvoir ?

Mme Gustave-Dit-Duflo précise que le comité des financeurs est composé de l'État, le CR, le CD, l'OFB et les opérateurs. Son rôle est de prioriser les travaux du PPI des autorités organisatrices de l'eau et de l'assainissement.
Aujourd'hui les financeurs s'interrogent sur la situation financière du SMGEAG. D'ici la fin de l'année des mesures d'économies doivent être prises (départs volontaires à la retraite, économie de fonctionnement, performer dans le recouvrement des factures ..).
Le mot « Renforcer » peut être remplacé par « Pérenniser » le comité des financeurs le temps que la situation du SMGEAG s'améliore.
Elle rappelle que les difficultés financières du SMGEAG freinent les financeurs publics. Et le recours au privé ne semble pas être la bonne solution .

L'OFB apporte des précisions sur la proposition de créer une plateforme unique de dépôt des dossiers, pour meilleure pré-instruction. Faciliter et accélérer le traitement des dossiers par le comité des financeurs.

Débat sur la problématique 2 :Comment développer une ingénierie ultramarine de la gestion de l'eau et de l'assainissement ?

M. Richard interroge sur le lien qui existe entre la formation Bac+5 associée à l'ENGESS et celle de l'INSA (ingénieur) ouverte en Martinique.

Mme Gustave-Dit-Duflo indique que chaque pôle universitaire est libre de contacter l'école d'ingénieur de son choix pour développer des formations. L'INSA était le choix du pôle Martinique. L'ENGESS intervient déjà dans ces métiers de l'eau et de l'assainissement sur le territoire de la Réunion.

Mr Richard demande ce que signifie « recrutement en cours », des étudiants ? Des enseignants ?

Mme GRANDISSON indique qu'il s'agit du recrutement des étudiants via la plateforme Parcoursup. L'entretien des élèves se déroule en Martinique. Cette école est basée en Martinique mais ouverte sur la Caraïbe.

M. Richard précise qu'il existe un vrai besoin de compétence sur le territoire. A l'issue de la formation quels débouchés à moyen terme pour ces étudiants ?

Mme Gustave-Dit-Duflo répond que le choix a été fait en Guadeloupe d'ouvrir la formation tous les deux ans pour ne pas saturer le marché.

Mme VEREPLA suggère qu'il y ait une véritable communication claire et attrayante sur les différents métiers, les formations qui sont mises en place et les débouchés en local. Il faut mentionner également l'office international de l'eau qui organise de bonnes formations. Il a la possibilité de faire venir les formateurs en local pour les agents de la CCMG et du SMGEAG. Par ailleurs, il existe des experts locaux sur certaines thématiques, qui pourraient être sollicités pour la formation des étudiants.

Débat sur la problématique 3 : Quels leviers face aux changements climatiques pour une gestion durable et résiliente de l'eau et de l'assainissement ?

Mme Gustave-Dit-Duflo informe que la région Guadeloupe travaille avec le pôle de compétitivité Synergîle. Elle finance un groupe d'experts le GRECG, qui établit tous les 2 ans un cahier. Il en existe un pour l'eau, l'agriculture, et à venir un sur la biodiversité et un sur la santé. Il doit à chaque fois faire des préconisations pour le territoire à l'horizon 2050 et 2080 pour anticiper les changements climatiques et orienter les politiques publiques.

Mme Sinivassin souligne que la préfiguration est très claire et explicite. Elle approuve les préconisations.

M. OZIER-LAFONTAINE indique que la préfiguration est très complète. Il invite à préciser les acteurs principaux qui vont se positionner. Il est également important de mentionner les outils qui vont étayer chaque levier, autrement dit préciser les conditions de mise en œuvre.

Mme Gustave-Dit-Duflo précise que les conditions de mises en œuvre dépendent soit des opérateurs, soit des EPCI, et à la marge des établissements publics comme le PNG qui mettent en place des programmes. Les discussions sur ces conditions de mise en œuvre pourraient se tenir au sein de la CRAE
La grosse difficulté sur notre territoire reste l'appréhension de toutes ces préconisations par les EPCI, par manque d'ingénierie et de financements. Nous avions demandé que les fonds Barnier puissent être fléchés sur ces sujets, mais le gouvernement n'a pas voulu.

Les préconisations amendées sont mises au vote.

Elles sont adoptées à l'unanimité des membres présents.

La séance est levée à 17h15.

La présidente du Comité de l'eau et de la biodiversité

Sylvie GUSTAVE-DIT-DUFLO